

COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU SIVOS abc

LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

A 19 heures 00

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire le lundi 11 septembre 2023 à 19 heures 00 à la cantine de l'école de Colomby-Anguerny sous la présidence de Monsieur ALLAIS Guy.

Présents : ALLAIS Guy, CHAMBRELAN Nathalie, DELAHAYE Nicolas, FOULON Catherine, GUILLOUARD Jean-Luc, HALLUIN Lénaïc, LEMARQUAND Jacqueline, MENY Marianne,

Absents excusés : MARGUERITE Véronique, PROVOST Alain, GAUQUELIN Yves, ;

Absent : LE BRET Patrick,

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 05/07/2023
2. Point rentrée 2023/2024
3. Garderie durant la période d'absence de transport scolaire
4. Passage à la M57
5. Avenant Convivio
6. Questions diverses
 - Compte-rendu de la réunion de travail sur la restauration scolaire+
 - Organisation de la cantine d'Anisy durant les travaux
 - Investissement mobilier dans les futures écoles
 - Dates des prochaines réunions de Conseil Syndical

Monsieur le Président fait l'appel et constate que le quorum est atteint ouvre la séance 19 heures 10.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame CHAMBRELAN Nathalie est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1 Approbation du dernier compte-rendu:

Le compte-rendu du Comité Syndical du 05/07/2023 est approuvé à l'unanimité.

2 Point rentrée 2023/2024

Le Président expose que les effectifs pour la rentrée 2023/2024 ont légèrement augmenté et se répartissent comme suit :

ECOLE MATERNELLE DE BASLY – Directrice d'établissement : Mme VINCENT

NIVEAU SCOLAIRE	NOMBRE D'ELEVES ANNEE 2022/2023 (N-1)	NOMBRE D'ELEVES ANNEE 2023/2024 (N)
Très petite section	1	4
Petite section	21	14
Moyenne Section	31	22
Grande section	14	32
TOTAL ELEVES	67	72

Les enfants ont été répartis ainsi dans les classes :

- TPS/PS/MS – Mme VINCENT Agathe (ATSEM : Mme JULIEN Sam) = 24 élèves
- MS/GS – Mme GUILLOUET (ATSEM : Mme PAGNY Marine) = 22 élèves
- GS – Mme GUILLOT Valérie (ATSEM : Mme SANSON Sonia) = 26 élèves

Les services périscolaires à Basly sont assurés par le personnel suivant :

- Garderie du matin : Mme BOURDON Cécile
- Service cantine : Mme DUMEIGE PIAT Angéline et Mme BOURDON Cécile secondées par les ATSEM
- Garderie du soir : Mme SANSON Sonia

ECOLE DE COLOMBY-ANGUERNY – Directrice d'établissement : Mme TOURGIS

NIVEAU SCOLAIRE	NOMBRE D'ELEVES ANNEE 2022/2023 (N-1)	NOMBRE D'ELEVES ANNEE 2023/2024 (N)
Cours Préparatoire (CP)	23	14
Cours Élémentaire 1 (CE1)	22	22
Cours Élémentaire 2 (CE2)	13	21
TOTAL ELEVES	58	57

Les enfants ont été répartis ainsi dans les classes :

- CP – Mme LEMORE Fanny = 14 élèves
- CP/CE1 – Mme BLAIZOT Corinne = 22 élèves
- CE1/CE2 - Mme TOURGIS Chloé = 21 élèves

Les services périscolaires à Colomby-Anguerny sont assurés par le personnel suivant :

- Garderie du matin : M. LETELLIER Guillaume
- Service cantine : Mme RABET Ludivine et M. BENICOURT Mickaël
- Garderie du soir : Mme RABET Ludivine

ECOLE D'ANISY – Directrice d'établissement : Mme TOURGIS

NIVEAU SCOLAIRE	NOMBRE D'ELEVES ANNEE 2022/2023 (N-1)	NOMBRE D'ELEVES ANNEE 2023/2024 (N)
-----------------	--	--

Cours Élémentaire 2 (CE2)	11	0
Cours Moyen 1 (CM1)	16	25
Cours Moyen 2 (CM2)	16	18
TOTAL ELEVES	43	43

Les enfants ont été répartis ainsi dans les classes :

- CM1/CM2 – 1 – Mme LEON Annaëlle = 21 élèves
- CM1/CM2 – 2 – Mme BEUNARD Amélie = 22 élèves

Les services périscolaires à Anisy sont assurés par le personnel suivant :

- Service cantine : Mme LETELLIER Guillaume et M. BANDRAC Benoît

M. BANDRAC Benoît assure l'accompagnement des enfants dans le bus. Actuellement, pour pallier l'absence de transport scolaire, il est chargé d'assurer la garderie d'Anisy (matin et soir)

M. BENICOURT Mickaël remplace également M. LABARRIERE David sur la maintenance des 3 sites.

3 Garderie durant la période d'absence de transport scolaire (Délibération N° A2023-0021)

Le Président explique que depuis le 04/09/2023 le réseau Nomad Car a subi de fortes perturbations en raison d'un manque de conducteur dans le Calvados.

La conséquence immédiate a été un ramassage scolaire non effectué dès le jour de la rentrée et pour une durée garantie à minima jusqu'au 22 septembre inclus.

Aussi, pour pallier l'absence de transport scolaire, le Sivos Abc a mis en place dans l'urgence une garderie sur le site d'Anisy. L'agent qui habituellement assure l'accompagnement des enfants dans le bus assure ce service et réalise ainsi 1h30 supplémentaire par jour d'école pour mettre en place ce service.

Par conséquent, chaque site accueille, depuis le 05 septembre et pour la durée de la perturbation, des enfants qui prenaient habituellement le bus pour se rendre à leur école mais n'allaient pas forcément à la garderie.

Le Président demande à l'assemblée délibérante la gratuité du service garderie pour les familles impactées par l'absence de transport scolaire.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, l'unanimité approuvent la gratuité de la garderie pour les familles impactées par l'absence de transport scolaire.

4 Passage à la M57 (Délibération N° A2021-0022)

Monsieur le Président explique que le référentiel budgétaire et comptable M57 est le plus récent et le plus avancé en termes de qualité comptable. Il intègre régulièrement les dernières dispositions normatives examinées par le conseil de normalisation des comptes publics.

L'article 106 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) autorise les collectivités territoriales et leurs établissements publics à opter de manière anticipée, pour ce référentiel, par délibération.

L'article 175 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique a apporté un certain nombre d'assouplissements aux règles budgétaires et comptables prévues par l'instruction M57, applicables aux collectivités territoriales et leurs établissements publics de moins de 3 500 habitants (dispense d'adoption d'un règlement budgétaire et financier, de présentation croisée nature/fonction notamment) tout en maintenant pour ces collectivités la faculté de pratiquer la fongibilité des crédits autorisée par l'instruction M57.

Ainsi, l'organe délibérant peut accorder à l'exécutif la possibilité de procéder à des virements de chapitre à chapitre, au sein de chaque section dans la limite qu'il aura fixée et qui ne peut dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel.

Le référentiel M57 a vocation à remplacer définitivement le référentiel M14 au 1er janvier 2024.

Ceci étant exposé, après en avoir délibéré :

Vu l'article 106 de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république modifié par l'article 175 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015,

Vu l'avis du comptable public en date du 08/09/2023

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- d'appliquer au 1er janvier 2024, par droit d'option, le référentiel budgétaire et comptable M57 abrégé

- autorise Monsieur le Président à signer tout document ou acte administratif se rapportant à cette affaire

5 Avenant Convivio (Délibération N° A2021-0023)

Le président rappelle que nous avons passé au 1^{er} septembre 2022 un marché en groupement de commande pour la livraison en liaison froide des repas avec la société Convivio.

Le 1^{er} janvier 2023, les tarifs appliqués dans le cadre de ce marché ont été augmentés de 4.5%. Cette augmentation a été impactée sur le tarif facturés aux familles, qui est passé de 4,80 € à 4,93 €.

En juin 2023, la société Convivio nous annonçait une nouvelle augmentation de 8,68% au 1^{er} septembre 2023.

Fin août 2023, les collectivités membres du groupement de commande se sont réunies en présence de Monsieur Legohiec, représentant de la Société Convivio, afin de négocier les conditions de cette augmentation.

Ainsi, au lieu de 8,68 €, seule une augmentation de 4.5 % sera appliquée au 01/09/2023 avec la garantie du maintien de ces tarifs pour la totalité de l'année scolaire 2023/2024

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- valident l'augmentation des tarifs de Convivio telle que définie ci-dessus
- autorisent le Président à signer l'avenant au contrat de marché

6 Questions diverses

- *Compte-rendu de la réunion de travail sur la restauration scolaire*
Il est convenu que nous n'appliquerons pas, ou en tout cas pas dans l'immédiat, l'augmentation de 4,5% des tarifs Convivio sur le tarif de cantine facturé aux familles.

Une réunion de concertation avec les agents des cantines, les élus du Sivos Abc et les représentants des parents d'élèves s'est tenue fin août pour réfléchir à des solutions possibles pour ne pas impacter cette augmentation par la mise en place des commandes de repas à la composante.

A cet effet, sur le mois de septembre, les agents des cantines vont noter chaque jour le nombre de part de chaque élément du menu qui n'a pas été servi dans les assiettes. Et sur la deuxième quinzaine de septembre, ils vont peser les restes servis et non mangés par les enfants.

Un bilan sera tiré de cette étude et revu en réunion de Conseil Syndical début 2024.

- *Organisation de la cantine d'Anisy durant les travaux*
 - *Une date de début et une date de fin sont-elles établies pour cette phase ?*
Cette phase devrait débuter en janvier 2024.
 - *A noter qu'un enfant se déplace difficilement. Son enseignante, sa kinésithérapeute, l'agent cantine du Sivos Abc et un élu du Sivos. Un trajet aller-retour va être programmé pour voir si à pied, ce trajet est réalisable.*
Le trajet est de 200 mètres. Contact va être pris avec la mère de cette enfant et si besoin, le trajet pourrait être réalisé en fauteuil roulant.
- *Investissement mobilier dans les futures écoles*
Les agents des écoles de Basly souhaiteraient avoir une visite sur site avec les personnes en charge du suivi de chantier afin de visualiser (une fois les espaces définis, mais avant les réseaux totalement figés) pour évaluer mieux les espaces et connaître leur besoin en mobilier, ce qu'il conserve de l'ancienne école et ce qu'il faudrait acheter.
Cela permettra d'établir des devis et budgétiser l'investissement.
- *Planification des réunions 2023/2024*
Les prochaines réunions du Comité Syndical sont établies comme suit :
 - * Lundi 11 décembre 2023
 - * Lundi 11 mars 2024
 - * Lundi 10 juin 2024
 - * Lundi 09 septembre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt les débats, remercie les membres du Comité et lève la séance à 20 heures 00.

PREFECTURE DU CALVADOS

20 SEP. 2023

COURRIER

Le Président
Guy ALLAIS


Sivos abc!
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
Anisy, Basly, Colomby-Anguerny